

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Mme BARTHELEMY Sabine adjointe au Maire

Le Maire de la commune de Friaucourt,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
VU la délibération n° 03/2020 portant proclamation de Mme BARTHELEMY Sabine en qualité d'adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : OBJET ET LIMITE DE LA DÉLÉGATION

À compter du 07/07/2020 Mme BARTHELEMY Sabine est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi des crédits budgétaires (tous les budgets)
- Élaboration des marchés publics
- Fiscalité directe locale
- Gestion des élections

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents en cas d'empêchement du maire.

ARTICLE 2 : EXÉCUTION ET PUBLICATION

Le Maire, le secrétaire de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, une ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'état.

Article 3 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Friaucourt le 07/07/2020

Le Maire, DELRUE Jean-Michel



Notifié le 08.07.2020.
S. Barthelémy